

XV éme Courses
de La Route du Feu
10KM SOLO ET DUO

Boucles jeunes

GRAND COUDE

Courses écocitoyennes

Label : Trail Runner Foundation

Dimanche 2 octobre 2022

REGLEMENT : « LA ROUTE DU FEU »

L'association Sport, Patrimoine Animations et Cultures du Sud Sauvage (le S P A C du Sud Sauvage ou SPAC 2S) avec ses partenaires : l'Office Municipale des Sports (OMS) ainsi que la Ville de Saint-Joseph , organisent le dimanche 2 octobre 2022 à Grand Coude la 15^{ème} édition des courses « de la Route du Feu » sous l'égide de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme (LRA – Commission de course hors stade). C'est une course inscrite au calendrier de la Ligue Réunionnaise d'athlétisme,

Cette manifestation a plusieurs objectifs :

D'abord mettre en avant le quartier de Grand Coude situé dans les hauts de Saint Joseph , rendu célèbre pour son thé , la culture du géranium , le tourisme rural et ses activités liées à l'élevage mais aussi encourager les femmes dans la pratique de la course à pieds vecteur de santé et de bien être , Cette année il est proposé une course de 10km en duo donc ouverte à la gente masculine. Ce duo peut être soit mixte, soit féminin , soit masculin. Le but étant de contribuer à l'effort d'harmonie au sein des familles impactées après ces années de pandémie et de restriction.

C'est une manifestation sportive écocitoyenne : « qui tend vers » le zéro déchet !

Participation : Cette épreuve, inscrite au calendrier des courses hors stade de la LRA, est ouverte aux licenciés et aux non-licenciés pour les 10 km ainsi que pour les Benjamines et Minimes Filles sur les boucles jeunes,

Public concerné :

- Benjamines nées en 2010 et 2011 et Minimes nées en 2008 et 2009 sur les boucles Jeunes dans le Parc Boisé de Grand Coude.
- 2 fois 5km course en DUO H/H, F/F, F/H à partir de la catégorie Cadet/tes (nés en 2006 et 2007), Juniors (2004 et 2005) seniors et masters hommes et femmes .
- 2 fois 5km pour les féminines à partir des cadettes en solo.

Les licenciés devront présenter leur licence de l'année en cours.

Les non- licenciés devront fournir **un certificat médical de moins de 1 an au moment de l'inscription** mentionnant la **non contre-indication à pratiquer l'athlétisme en compétition.**

Les mineures (BEF/MIF) devront fournir en plus une autorisation parentale.

Les inscriptions :

1) les inscriptions sont ouvertes sur le site de Sportpro (<https://www.sportpro.re>)

Afin d'assurer la bonne organisation de la course, **aucune inscription ne se fera sur place le jour même .**

2) Les bulletins d'inscription sont à retirer à la permanence du SPAC 2S mardis et jeudis de 16h 00 à 19h30 sur le site de Lenepveu à Saint Joseph et devront être remis au plus tard le mercredi 28 septembre 2022 , mêmes lieux et horaires,

Téléphone : 0693431746

Courriel à : spac480@hotmail.fr

Adresse postale : 9 Rue Augustin Mondon 97480 Saint Joseph

Frais d'inscription :

BEF/MIF : Les inscriptions sont gratuites,

10km en solo: 15 euros

10km en duo: 10 euros par participant , soit 20 euros pour les deux (duo),

Les licenciés doivent être à jour de leur licence d'athlétisme (FFA)

Les non licenciés doivent fournir un certificat médical de moins de 1 an à la date de la courses

Le nombre maximum de participants sur les trois courses est fixé à 400 personnes.

Le parcours

Réalisé au centre du village de Grand Coude, le parcours comprendra une partie (2/3) sur la route une partie (1/3) sur chemin de terre. Un balisage au sol et des pancartes matérialiseront le parcours et le sens de la course. Les participants bénéficieront de la présence d'un vélo ouvreur.

Les coureurs doivent respecter le code de la route lorsqu'ils emprunteront les départementales et les routes communales ,

l'organisation décline toute responsabilité si une personne se blesse en empruntant un itinéraire autre que le circuit officiel. Celle ci s'expose à des pénalités pour non respect du trajet,

Départs et arrivées :

Les départs :

Le départ de la boucle du 10 km solo et duos sera donné au niveau du « Labyrinthe en Champ Thé » à 8h30.

Le départ des 2 boucles Benjamins/ et 3 boucles Minimes F sera donné au Parc Boisé à 8h45.

Les arrivées :

Toutes les arrivées , chronométrées, seront jugées au lieu-dit «Parc Boisé » à Grand Coude.

Les participants en duo doivent passer ,impérativement, la ligne d'arrivée ensemble,

Les dossards :

Le port du masque n'est pas obligatoire , chacun agissant en toute conscience personnelle et responsable lors de la remise des dossards qui se fera le jour même de la manifestation, le dimanche 2 octobre 2022 au Parc Boisé de Grand coude de 7h00 à 8h00.

Le dossard personnalisé ou l'éco-dossard doit être conservé pendant toute la durée de la course et porté agrafé par au moins 2 épingles, sur le devant. Il sert à l'identification à l'arrivée au Parc Boisé et pour la remise d'un sandwich et d'une boisson.

La sécurité :

L'ensemble du parcours sera ouvert à la circulation. Il est demandé aux participants d'être prudents , de courir sur le côté de la chaussée tout en respectant le code de la route.

L'organisation décline toute responsabilité et le participant sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les officiels et les signaleurs seront pourvus d'un signe distinctif .

Les signaleurs en gilets jaunes veilleront à la sécurité des athlètes ainsi que des vélos ouvreur et balai.

Dispositif médical

Conformément à la réglementation, un médecin sera présent sur le lieu de la manifestation. Une ambulance et un V.S.L seront sur place de 8h00 à 11h30.

Responsabilité civile :

Les organisateurs et les non-licenciés seront couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) : AIAC Courtage.

Ravitaillement :

Chaque participant devra avoir sa timbale ou sa gourde personnelle. Ceci dans un souci d'hygiène, dans le but de respecter les gestes barrières, d'éviter le gaspillage et pour la protection de notre île. Des points de ravitaillement liquide seront installés sur le parcours.

Courses éco/citoyennes : Pour la 2ème année consécutive les organisateurs et les participants s'engagent à la protéger l'environnement et à garder le site propre.

Charte pour un trail éco-responsable

Le label **Trail Runner Foundation** a été pensé pour valoriser les courses écoresponsables. **Ce label est délivré par l'ambassadeur local de l'association aux courses adhérentes**, sans autre contrepartie financière, sous réserve du strict respect de la charte Trail Runner Foundation :

Article n°1 : les rendez-vous utiles

mise en place d'un **rendez-vous utile lors de la reconnaissance des parcours (nettoyer les sentiers et commencer une sensibilisation auprès de ses participants via les réseaux sociaux,...)**.

Article n°2 : un site à respecter

L'organisation met en place des poubelles de tri lors des ravitaillements et sur le(s) point(s) d'accueil. Des poubelles simples seront mises en place, tous les 5km.

- utiliser un **balisage respectueux de l'environnement, uniquement avec du matériel de marquage réutilisable** (panneaux, piquets...). **Aucun moyen de marquage à usage unique (peinture, bombe, ru balise)** ne sera utilisé, sauf produits naturels (chaux, craie)
- aucun véhicule motorisé ne sera accepté sur le parcours, en dehors des besoins de l'organisation (secours, sécurité...)

Article n°3 : sensibiliser les participants à un comportement éco-sportif

- un message sera transmis au départ de la course pour inciter les **participants à ne pas jeter leurs déchets** .
- **Spécifier** dans le règlement de la course que le jet de déchet dans la nature peut engendrer **des sanctions, voire la disqualification du concurrent**.

Article n°4 : ne pas utiliser de gobelets plastiques jetables

- Chaque participant doit **se munir de sa propre éco-tasse**
- favoriser l'achat de produits ayant un minimum, voire **aucun emballage**.

Article n°5 : un sentier qui reste propre après le Jour J.

- une **équipe passe après les coureurs** pour leur sécurité et s'il y a présence de déchets, cette équipe les ramasse. **Un contrôle « propreté »** pourra être effectué les jours suivants la course.
- un message est transmis à la fin de la course pour **inciter les coureurs à ramasser des déchets** qu'ils trouveraient lors d'autres compétitions et lors de leurs entraînements.

N.B. : Il est interdit d'utiliser un raccourci ou d'emprunter un moyen quelconque de locomotion.

Récompenses :

Tous les participants se verront remettre un médaillon unique réalisé par un artiste de Saint Joseph à l'arrivée et un T- Shirt au départ.

- 1 médaille pour les 4 premières au temps scratch benjamines
- 1 médaille pour les 4 premières au temps scratch minimes;
- 1 Trophée pour les 3 premières féminines en SOLO au temps scratch sur les 2 fois 5kms,
- 1 trophée pour les 3 premiers en DUO .
- 1 récompense pour la doyenne .

Droit à l'image :

Par sa participation à la Route du Feu, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce , sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par la législation en vigueur.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou le parcours (conditions météorologiques) sans aucune concertation. Le fait de participer à cette manifestation implique **l'acceptation du présent règlement.**

Le club organisateur

SPAC 2S